

CONCOURS

# Jeunes, Pros, Mobiles.

décrochez votre  
premier job,  
en France !!

du 15 octobre au 31 décembre 2022



Ce programme est financé  
par l'Union européenne

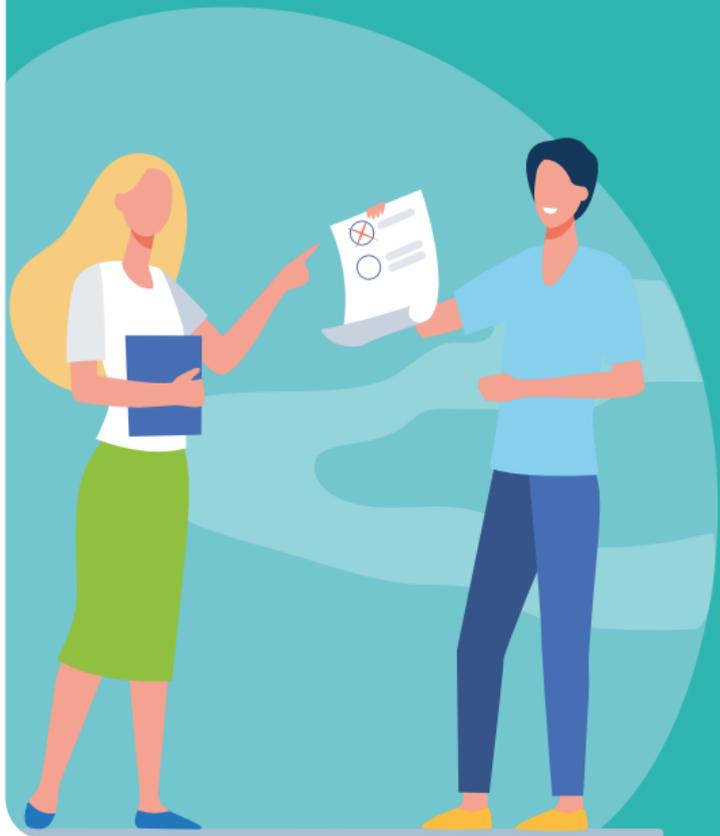


Vous rêvez de partir en France pour compléter votre parcours de formation ? Vous souhaitez booster votre carrière ? Vous désirez être soutenu pour la création de votre projet en rentrant en Tunisie ? Ce concours vous est destiné. La Tunisie et la France ont conclu un accord permettant chaque année à 1500 jeunes professionnels tunisiens d'acquérir une expérience professionnelle en France. L'accord jeune professionnel encourage la mobilité des jeunes et leur enrichissement culturel ; il favorise l'acquisition d'une première expérience salariée.

## Statut du jeune professionnel en France

- Le/la jeune professionnel.le est salarié.e de l'entreprise, avec un contrat de travail à durée déterminée (CDD) de 3 à 12 mois pour le contrat initial, qui peut être renouvelé dans les limites d'une durée totale de 24 mois.
- Il/elle est rémunéré.e en fonction de sa qualification et de son expérience.
- Son contrat de travail est soumis à la réglementation française (protection sociale, droit à congé, durée hebdomadaire de travail, etc.).





## Avantages pour le/la bénéficiaire

- La situation de l'emploi en France n'est pas opposable à l'embauche.
- Il/elle bénéficie d'une expérience de mobilité internationale intéressante sur les plans technique, linguistique et culturel.
- Il/elle acquiert de nouvelles qualifications qui pourront être valorisées lors de son retour en Tunisie.
- À l'issue de son séjour en France, il/elle peut bénéficier du soutien de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) pour créer son entreprise ou retrouver un emploi.

## Formalités à respecter

- L'employeur dépose directement le dossier administratif du contrat jeune professionnel à la direction territoriale de l'OFII dont dépend le futur lieu de travail, en France.
- Le/la jeune professionnel.le s'engage à rentrer en Tunisie à la fin de son contrat de travail en France.

## A qui s'adresse le concours ?

Aux jeunes tunisiens de plus de 18 ans et moins de 35 ans, résidant en Tunisie et titulaires d'un CAP, BTP, BTS ou d'une licence, dans les domaines suivants :

- BTP (ex : étancheur, maçon, topographe)
- Hôtellerie, restauration
- Infrastructures de télécommunication (techniciens télécom)
- Energie (ex : techniciens chauffage et climatisation)

## Comment participer ?

- 1 – Inscrivez-vous dès maintenant sur :
- 2 – Si vous remplissez les critères d'éligibilité, vous recevrez un message de validation.
- 3 – Envoyez une description de votre projet de départ et de retour, dans l'un des formats suivants : vidéo, audio, PDF, avant le 31 janvier 2023 à minuit.

**Les prix :** Les 200 meilleurs porteurs de projets seront mis en relation avec des employeurs français. Les 32 profils retenus par les employeurs bénéficieront d'un appui financier pour faciliter leur installation en France.



**Facebook : THAMM - OFII • Tél : + 216 50 50 00 34 • Mail : [thamm2ofii@gmail.com](mailto:thamm2ofii@gmail.com)**